

COMMUNE DE BOUGUENAIS

CONSEIL MUNICIPAL

16 MAI 2019 - 19 HEURES 00

COMPTE RENDU SUCCINCT

ETAIENT PRESENTS : Martine LE JEUNE, Gauthier LORTHIOIS, Armelle SADIR, Joël CASTEX, Bernadette HUGUET, Sylvain BACLE, Julie COCHIN, Christine LANDREAU, Colette COCHAIS, Luc BODIN, Maria-Annick OLIVIER, Joël GOUIN DE ROUMIGNY, Philippe LUCENTE, Dominique DUCLOS, Bernard POIRAUDEAU, Chrystèle MALARD, Jérémie GOBIN, Michelle SAUPIN, Christophe CHAUSSON, Karim SENE, Sandra IMPERIALE, Françoise RABBÉ, Manuel ALVAREZ, Fabrice BASCOUL, Virginie DENEUFVE, Marie-Claude LAMBERT, Carlos DE PINHO, Mathias GIRARD

EXCUSES ET REPRESENTES : Sylvain QUARTIER était représenté par Martine LE JEUNE, Béatrice DOMENÉ était représentée par Joël CASTEX, Michèle GRESSUS était représentée par Chrystèle MALARD, François QUAIRE était représenté par Dominique DUCLOS, Estelle BROUSSE était représentée par Gauthier LORTHIOIS

ABSENTS :

SECRETAIRE : Luc BODIN

1. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE - APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

1. CONTRAT DE MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES APPAREILS ALIMENTES AU GAZ DE LA CUISINE CENTRALE
2. GARDIENNAGE PAR UN AGENT DE SECURITE A ROCHE BALLUE
3. CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU SITE DE L'ANCIEN PÔLE DES ESPACES VERTS
4. SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION – CONTRAT D'EXTENSION DE GARANTIE POUR 7 PC DE BUREAU FUJITSU POUR LES ECOLES ET LA VILLE AVEC LA SOCIETE AT&MIS
5. SYSTÈME INFORMATIQUE DE GESTION – ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE BILLETTERIE ET DE RELATIONS PUBLICS POUR LE PIANO'CKTAIL AVEC LA SARL SUPERSONIKS - MODIFICATION
6. ASSISTANCE AU RECRUTEMENT D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
7. PROGRAMME QUALITE RESTAURATION
8. MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX CHEMINS PIETONS – AVENANT N°1
9. ETUDES THERMIQUES, ENERGETIQUES ET RENOVATION DE DEUX CHAUFFERIES GAZ SUR DEUX SITES DE LA VILLE DE BOUGUENAIS
10. ALARMES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX – TELESURVEILLANCE DES BÂTIMENTS AINSI QUE DES PRESTATIONS D'INTERVENTION SUR SITE
11. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION A LA SALLE DE LA GAGNERIE
12. MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DE SANITAIRES – BÂTIMENT H – ECOLE URBAIN LE VERRIER
13. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT JURIDIQUE ANALYSE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TELECOMMUNICATIONS AVANT PUBLICATION
14. CREATION GRAPHIQUE ET CONCEPTION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION POUR LES SAISONS CULTURELLES 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020 DU PIANO'CKTAIL – AVENANT N°1
15. ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, TRAITEMENT D'AIR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE DE LA PISCINE MUNICIPALE
16. ALARMES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – MAINTENANCE DES CENTRALES ET DES BOÎTIERS D'ALARME

2. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins des services de la collectivité, il est proposé d'apporter les modifications présentées au tableau des effectifs du personnel communal.

A la majorité de 23 voix pour et 10 abstentions (Christophe CHAUSSON, Karim SENE, Sandra IMPERIALE, Françoise RABBÉ, Manuel ALVAREZ, Fabrice BASCOUL, Virginie DENEUFVE, Marie-Claude LAMBERT, Carlos DE PINHO, Mathias GIRARD), le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications proposées au tableau des effectifs et autorise Madame le Maire à nommer les intéressés sur les postes désignés.

3. PERSONNEL COMMUNAL - BESOINS OCCASIONNELS - AGENTS CONTRACTUELS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de créer les postes présentés, autorise Madame le Maire à procéder aux recrutements des agents sur ces postes et à les rémunérer selon les conditions proposées.

4. PERSONNEL COMMUNAL - ROCHE BALLUE, SITE DE LOISIRS - PÉRIODE ESTIVALE 2019 - MODIFICATION

Afin d'ouvrir Roche-Ballue, site naturel de loisirs, dans les meilleures conditions possibles, et pour préciser la délibération présentée en Conseil Municipal du 1^{er} février 2019, il est proposé de créer plusieurs postes saisonniers entre le 1^{er} avril 2019 et le 30 septembre 2019.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de créer les postes présentés à l'occasion de l'ouverture saisonnière de la Roche-Ballue, site naturel de loisirs et autorise Madame le Maire à nommer les intéressés(es) sur ces postes.

5. MISE EN PLACE DE L'INDEMNITE KILOMETRIQUE VELO A TITRE EXPERIMENTAL

Le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 institue à titre expérimental, pour deux ans, une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo prévue par l'article L3261-3-1 du code du travail relatif aux trajets entre leur résidence habituelle et leur lieu de de travail effectués à vélo par les salariés. Ce dispositif a été reconduit jusqu'à fin 2019. La Ville de Bouguenais, en cohérence avec ses engagements en termes de développement durable, et engagée dans le Plan mobilité métropolitain, favorise depuis plusieurs années les déplacements doux. Elle souhaite ainsi pouvoir encourager plus largement les agents de la Ville à faire des choix de déplacements entre domicile et travail plus respectueux de l'environnement et de la santé. Les agents concernés par le versement de cette indemnité sont les agents titulaires, stagiaires, en contrat à durée déterminée d'un an minimum sur poste permanent, en contrat à durée déterminée d'un an minimum sur poste non permanent et en contrat à durée indéterminée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo dans les conditions du décret l'instaurant pour les fonctionnaires d'Etat et tant que ce dispositif reste en vigueur.

6. TRAVAUX DE REAFFECTATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE BEAULIEU EN MAISON DES CITOYENS ET DES ASSOCIATIONS - ATTRIBUTION DU LOT 01 "DESAMIANTAGE - DEPOSES"

Par délibération en date du 20 décembre 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif de l'opération de réaffectation de l'ancienne maison de retraite de Beaulieu en Maison des citoyens et des associations. Le diagnostic ayant révélé la présence d'amiante dans une partie des locaux restructurés, il a été estimé nécessaire d'y consacrer un lot de travaux spécifiques à effectuer en amont de la réalisation des autres travaux. La consultation relative à ce lot 01 « désamiantage – déposes » a été lancée le 4 mars 2019 par voie de procédure adaptée. Quatre entreprises ont répondu à la consultation. Après analyse des prix (60 %) et de la valeur technique (40 %) des offres des sociétés EMERAUDE DEPOLLUTION, EBM et DEMCOH, l'offre économiquement la plus avantageuse est celle de la société « Emeraude dépollution » pour un montant de 56 400 € TTC, qui a présenté l'offre la plus pertinente techniquement. La commission de validation des contrats réunie le 2 mai 2019 a donné un avis favorable à cette attribution.

A la majorité de 23 voix pour et 10 abstentions (Christophe CHAUSSON, Karim SENE, Sandra IMPERIALE, Françoise RABBÉ, Manuel ALVAREZ, Fabrice BASCOUL, Virginie DENEUFVE, Marie-Claude LAMBERT, Carlos DE PINHO, Mathias GIRARD), le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux de désamiantage et de

déposes de la future Maison des citoyens et des associations avec la société « Emeraude dépollution » 148 Boulevard Léon Bollée – 53000 LAVAL pour un montant de 47 000 € HT, soit 56 400 € TTC.

7. REGIE DE RECETTES CRECHE FAMILIALE "LES P'TITS BOUTS" - DEMANDE DE SURSIS A VERSEMENT, DECHARGE DE RESPONSABILITE ET REMISE GRACIEUSE

Suite à un vol commis entre le lundi 18 mars et le jeudi 21 mars 2019 dans les locaux de la Crèche Les P'tits Bouts, il a été constaté un déficit de 120,00 € à l'encontre du régisseur de la régie de recettes de la crèche familiale « Les P'tits Bouts ». Une plainte a été déposée le 25 mars 2019 auprès des services de gendarmerie.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de répondre favorablement à la demande de sursis à versement du régisseur concernant ce vol et décide de sa décharge de responsabilité et de la remise gracieuse du débet constaté (120,00 €) à l'encontre du régisseur.

8. PIANO'CKTAIL - MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE EN LIGNE

Le Piano'cktail vient d'adopter un nouveau logiciel de billetterie, Supersoniks, simplifiant le fonctionnement de la vente en ligne. Cette solution marque la fin des prélèvements de commission lors de la vente d'un billet via le site internet du Piano'cktail. Dès l'ouverture de la billetterie pour la saison 2019-2020, les spectateurs ne paieront donc plus de frais supplémentaires qui s'élevaient en 2018-2019 à 0,20 €/billet en abonnement et 0,50 €/billet individuel.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, approuve la suppression des frais supplémentaires et précise que ces nouvelles modalités s'appliqueront à compter du 1^{er} juin 2019.

9. FOURRIERE ANIMALE- RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Du fait de l'éloignement de la fourrière animale d'agglomération à Carquefou, depuis plusieurs années une convention, devant être renouvelée pour l'année 2019, lie la Ville au refuge animalier « Des Animaux et Des Hommes ». Deux boxes individuels, propriété de la Ville, ont été installés dans l'enceinte du refuge, permettant ainsi l'accueil transitoire des animaux trouvés en divagation sur le territoire communal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association « Des Animaux et Des Hommes » et autorise Madame Le Maire ou son représentant légal à la signer.

10. ECOLES PUBLIQUES REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ENTRE LES COMMUNES

La répartition des dépenses de fonctionnement des élèves scolarisés dans les écoles publiques maternelles et élémentaires, en dehors de leur commune de résidence, est fixée par l'article L212-8 du code de l'Education. Le Président de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN) avait proposé que l'agence communique chaque année les éléments d'actualisation des montants sur les mêmes bases de calcul que celles établies précédemment par l'ACRN soit l'évolution de l'indice Insee des prix à la consommation (hors tabac) sur un an de janvier à janvier. L'évolution pour l'année 2018-2019 s'établit à +1% (valeur de l'indice 102,70 en janvier 2019), ce qui porte les montants, compte tenu des arrondis, à :

- 433 euros pour un élève en école maternelle,
- 307 euros pour un élève en école élémentaire.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide l'application des montants, pour l'année 2018-2019, proposés par l'AURAN concernant les charges de fonctionnement des écoles publiques.

11. ECO MOBILITE SCOLAIRE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET NANTES METROPOLE

En février 2016, le Conseil Métropolitain de Nantes Métropole a approuvé un nouveau Plan vélo. Il vise à développer les infrastructures cyclables, renouveler l'offre de service de stationnement et de location de vélos et à accompagner le changement de comportement des mobilités. Dans le cadre de la réflexion préalable à ce plan il est apparu que de nombreuses communes rencontrent des difficultés de gestion des abords des établissements scolaires. La

Métropole a alors souhaité engager une démarche innovante d'éco-mobilité, visant à faire évoluer les pratiques de déplacements, qui s'articule avec le développement d'une ville apaisée. Sollicitée dans ce cadre, la Ville de Bouguenais a suggéré que cette démarche soit mise en œuvre pour l'école publique élémentaire Chateaubriand. Cette proposition a été retenue et cet établissement sera effectivement concerné par le dispositif sur l'année scolaire 2019-2020. Il est proposé d'approuver la convention qui formalise la collaboration de la Ville et de Nantes Métropole à ce sujet.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la convention proposée et autorise Madame le Maire ou son représentant à la signer.

12. PROLONGATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA TARIFICATION SOCIALE DE L'EAU - CONVENTION AVEC NANTES METROPOLE

Afin de permettre l'accès à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous, Nantes Métropole expérimente depuis le 1^{er} janvier 2016 une tarification sociale de l'eau, conformément à la délibération métropolitaine du 15 décembre 2015. Cette aide est, pour une grande partie, systématique et automatique, la liste des ayants-droits étant déterminée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). En complément, pour les ménages non allocataires, un dispositif déclaratif via les mairies et/ou les CCAS a également été mis en œuvre et a fait l'objet d'une convention de partenariat avec les communes et/ou CCAS des communes de la métropole. Par délibération en date du 30 juin 2016, la commune de Bouguenais a adhéré à ce dispositif. Après trois années de mise en œuvre de ce dispositif, le bilan confirme l'intérêt de cette tarification sociale qui permet d'apporter une aide aux ménages dont la situation économique est la plus précaire. Par délibération du Conseil Métropolitain en date du 7 décembre 2018, Nantes Métropole a approuvé la prolongation du dispositif et il est donc proposé de continuer à nous y associer et d'approuver la convention présentée.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre de la tarification de l'eau et autorise Madame le Maire à la signer.

13. REMPLACEMENT DES LUMINAIRES EXISTANTS PAR DES LUMINAIRES LED SUR 4 SITES DE LA VILLE DE BOUGUENAIS

Dans le cadre de la Transition Energétique, et notamment dans le cadre de la gestion des dépenses d'électricité pour l'éclairage des bâtiments communaux, la Ville de Bouguenais souhaite procéder au remplacement des systèmes d'éclairages existants par des systèmes à technologie LED dans plusieurs de ses bâtiments. Cette opération de travaux a débuté en 2017 et est déployée sur plusieurs années. Une consultation a été lancée le 11 mars 2019 par voie de procédure adaptée pour 4 bâtiments : Piano'cktail, Ecole élémentaire Croix Jeannette, Médiathèque, salle multisports des Bélians. La date limite de remise des offres était fixée au 9 avril 2019. Six entreprises ont réalisé une visite des sites mais une seule entreprise, Evolia, a répondu à la consultation. Après analyse des prix (critère de jugement 55 %) et de la valeur technique de la proposition (critère de jugement 45 %), et après la phase de négociation, la Commission de Validation des Contrats réunie le 2 mai 2019 a donné un avis favorable à l'attribution de ce marché à la société EVOLIA.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux de remplacement des luminaires existants par des luminaires LED sur 4 sites de la Ville avec la société EVOLIA - 106 rue de la Basse Ile à REZE - pour un montant de 214 000 € HT, soit 256 800 € TTC.

14. REGULARISATION ACQUISITION CTS ROBICHON LES GRANDES BARRIERES ET LES SENCIVES

Le 22 septembre 2016, le Conseil Municipal de la Ville a délibéré sur l'acquisition de parcelles appartenant aux consorts Robichon. Il convient de régulariser deux erreurs matérielles, l'une sur le nombre de parcelles et l'autre sur la forme de l'acte de transfert de propriété. Leur acquisition par la Commune présente un intérêt dans le cadre de la politique locale de maintien de l'agriculture périurbaine, dans l'objectif de favoriser ou de conforter l'installation de nouveaux agriculteurs dans cette zone agricole située à l'intérieur du périphérique. Un accord a été trouvé avec les vendeurs sur les bases suivantes :

- ✓ acquisition au prix total de 840 euros décomposé de la façon suivante :

- 650 euros pour les sept parcelles (2 818m²) en zone agricole soit un prix de 0,23 € le m² (BL 27 de 137m²; BL 30 de 590m²; BL 81 de 303m²; BM 24 de 668m²; BM 31 de 99 m²; BM 45 de 464m² et BM 52 de 557m²),
- 190 euros pour la parcelle en zone NI soit un prix de 0,46€ le m² pour la parcelle BD 63 de 416 m².

✓ réalisation de la transaction par acte notarié.

La Ville prend en charge tous les frais générés par la future transaction.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal abroge la délibération en date du 22 septembre 2016, par suite de deux erreurs matérielles, décide de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section BL 27, 30 et 81, section BM 24, 31, 45 et 52 et section BD 63 appartenant aux consorts Robichon, selon les modalités et conditions proposées, autorise Madame le Maire à signer la convention d'acquisition annexée et à signer l'acte notarié de transfert de propriété et charge Madame le Maire de faire tout ce qui sera nécessaire ou simplement utile pour mener à bien cette transaction, notamment passer toutes écritures comptables nécessaires à cette opération et procéder au mandatement des dépenses découlant de cette décision par imputation sur le budget de la Ville.

15. REGULARISATION ACQUISITION CTS CHANTEUX LANDE SENARDIERE ET LES ALLERAIES

Le 28 juin 2018, le Conseil Municipal a délibéré sur l'acquisition de trois parcelles appartenant aux consorts CHANTEUX. Il convient de régulariser une erreur matérielle sur la forme de l'acte de transfert de propriété. Leur acquisition par la Commune présente un intérêt dans le cadre de la politique locale de maintien de l'agriculture périurbaine, dans l'objectif de favoriser ou de conforter l'installation de nouveaux agriculteurs dans cette zone agricole située à l'intérieur du périphérique.

Un accord a été trouvé avec les vendeurs sur les bases suivantes :

- ✓ acquisition au prix de 0,23 € le m², soit 175,49 € pour CH 183 mesurant 763 m², 205,62 € pour CH 298 mesurant 894 m² et 157,78 € pour CH 272 mesurant 686 m², pour un prix total de 538,89 €,
- ✓ réalisation de la transaction par acte en la forme notarié.

La Ville prend en charge tous les frais générés par la future transaction.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal abroge la délibération en date du 28 juin 2018, par suite d'une erreur matérielle, décide de procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées section CH numéro 183, 298 et 272 appartenant aux consorts CHANTEUX, selon les modalités et conditions proposées, autorise Madame le Maire à signer la convention de cession annexée, à signer l'acte notarié de transfert de propriété et charge Madame le Maire de faire tout ce qui sera nécessaire ou simplement utile pour mener à bien cette transaction, notamment passer toutes écritures comptables nécessaires à cette opération, procéder au mandatement des dépenses découlant de cette décision par imputation sur le budget de la Ville.

16. TRAVAUX D'INSONORISATION DE TROIS SITES DE LA VILLE DE BOUGUENAI

Par délibération en date du 28 juin 2018, le Conseil Municipal a décidé la rédaction d'un programme de travaux d'insonorisation de 5 bâtiments situés sous le Plan de Gêne Sonore : école élémentaire Urbain le Verrier, école maternelle Françoise Dolto, école maternelle Célestin Freinet, crèche 1,2,3 Soleil et Espace Jeunes la Neustrie. Suite à une consultation lancée par voie de procédure adaptée en application de l'article 27 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à la société AKAJOULE – 44600 Saint Nazaire pour un montant de 59 000 € HT. Au terme des études réalisées par le maître d'œuvre, et après validation par le bureau ESPACE 9, prestataire en assistance maîtrise d'ouvrage pour le compte du gestionnaire de l'aéroport Nantes Atlantique, la consultation relative aux travaux d'insonorisation a été lancée le 18 mars 2019 par voie de procédure adaptée. Les travaux porteront sur 3 sites :

- Ecole maternelle Célestin Freinet et crèche 1,2,3 Soleil,
- Groupe scolaire Urbain le Verrier et Françoise Dolto,
- Espace Jeunes la Neustrie.

La consultation comportait 4 lots :

- Lot 1 : Menuiseries Extérieures Urbain le Verrier et Françoise Dolto,
- Lot 2 : Menuiseries Extérieures Célestin Freinet et Crèche 123 Soleil – Espace jeunes La Neustrie,
- Lot 3 : Ventilation,
- Lot 4 : Isolation.

La date limite de remise des offres était fixée au 12 Avril 2019 à 12h00. Quatre entreprises ont répondu à la consultation : Atlantique Ouvertures (lots 1 et 2), La Régionale (lot 3), SOGEA ATLANTIQUE BTP – SISTEO (lot 4). Après analyse des prix (60 %) et de la valeur technique des propositions (40 %), et après négociation, la Commission de Validation des Contrats réunie le 2 mai 2019 a donné un avis favorable.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux d'insonorisation de 3 sites de la Ville de Bouguenais :

-Lot 1 « Menuiseries Extérieures Urbain le Verrier et Françoise Dolto » avec la société SAS Atlantique Ouvertures – ZA des IV Nations 44360 Vigneux de Bretagne - pour un montant de 367 500 € HT, soit 441 000 € TTC,

-Lot 2 « Menuiseries Extérieures Célestin Freinet et Crèche 123 Soleil – Espace jeunes La Neustrie » avec la société SAS Atlantique Ouvertures – ZA des IV Nations 44360 Vigneux de Bretagne - pour un montant de 157 000 € HT, soit 188 400 € TTC,

-Lot 3 « Ventilation » avec la société SA La Régionale – 15 rue Marcel Dassault 44980 Sainte Luce sur Loire pour un montant de 538 000 € HT, soit 645 600 € TTC,

-Lot 4 « Isolation » avec la société SAS SOGEA ATLANTIQUE BTP 11 rue Jan Palach 44815 Saint Herblain - pour un montant de 31 000 € HT, soit 37 200 € TTC.

SEANCE LEVEE A 19 H 55

Vu pour être affiché le 24 mai 2019 conformément aux prescriptions de l'article L 2122-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A BOUGUENAIS, le 24 mai 2019.



Martine LE JEUNE,
Maire de Bouguenais